

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 5 décembre 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 5 décembre 2018

Étaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, P. BOURGEOIS, F.RANGER et S. LION, adjoints, A-M. GERVAIS, E.BEC, B. DURAND, J-P. MONS, C. CHEVREUX, M-C. JOLY, F. JOST, M. BAUDOT, F. LAURENT, L. TRICHET, P.DUVIC.

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS  
Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN  
Mr Antoine FONT à Mme Carole CHEVREUX

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

---

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Novembre 2018**

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE n° 3**

Pour rappel le total du budget 2018 est de 685 870,03 € pour l'investissement et de 1 288 308,00 € pour le fonctionnement. La présente décision modificative ne change pas les totaux des sections investissement et fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal les changements suivants pour le budget :

Libellé	Compte	Montant
Opérations patrimoniales	2031	-30 000,00 €
Amortissement frais d'études	28031	+ 8 500,00 €
Amortissement groupements	28041582	+ 13 900,00 €
Amortissement subv. Equipement	280422	+ 7 600,00 €
Bâtiment Hôtel de Ville	21312	-70 000,00 €
Bâtiment Autres	21318	+ 70 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**2 – INDEMNITE AU COMPTABLE PUBLIC**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 19 septembre 2017, allouant une attribution d'une indemnité à Madame Gisèle KAPFER, comptable du trésor au taux de 50 % par an.

Le calcul est porté sur la moyenne annuelle des dépenses de 1 294 806,00 € :  
Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 € premiers euros	22,87 €
2 pour 1000 sur les 22 867,35 € suivants	45,73 €
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 € suivants	45,73 €
1 pour 1000 sur les 60 979,61 € suivants	60,98 €
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 € suivants	80,04 €
0,50 pour 1000 sur les 152449,02 € suivants	76,22 €
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 € suivants	57,17 €
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €	68,50 €